

**ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET**

ADPEP 45



COMPTE ADMINISTRATIF

COMMUNAUTE 360

C360 - 2024

ADPEP 45
25 boulevard Jean Jaurès
CS 15615
45056 ORLÉANS CEDEX 1

Accompagnement et Soutien pour Trouver Une Solution
21 avenue Gay Lussac
45800 Saint Jean de Braye

RAPPORT D'ACTIVITÉ

I. Présentation de l'association

Notre histoire :

Les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) ont été fondées en 1915 par des inspecteurs d'académie et des instituteurs, initialement pour venir en aide aux orphelins de la Grande Guerre. En 1925, ces orphelins devenant adultes, les PEP décident de se refonder pour s'occuper des « orphelins de la société », c'est-à-dire des enfants et des jeunes délaissés, oubliés ou exclus. Ses actions, complémentaires des missions de l'Éducation nationale, s'adressent à l'enfant et sa famille, sur le temps scolaire ou extra-scolaire. Solidarité et Laïcité sont les maîtres mots de cet engagement militant.

L'association départementale des PEP 45 a été fondée en 1916. Gérant et animant jusqu'en 1936 des centres de vacances, elle se consacre ensuite pleinement à la solidarité : l'association modifie ses statuts en 1967 afin de gérer les établissements spécialisés pour enfants et adolescents. Puis en 1980, l'association étend son action aux adultes en difficultés.

Les PEP 45 en 2024 :

L'association des PEP 45 accompagne aujourd'hui dans une dynamique inclusive environ 1700 personnes en situation de handicap ou en difficulté de la naissance jusqu'à la fin de la vie, dans la scolarité, les soins, la vie sociale et le travail. Les PEP 45 sont par ailleurs particulièrement attentifs au respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées. Pour ce faire, l'association est structurée en 4 pôles :

- Pôle Accompagnement Polyvalent Enfants-Adolescents-Jeunes : CAMSP, CMPP, SESSAD et services/dispositifs associés ;
- Pôle Accompagnement Médico-Socio-Éducatif et Apprentissage : DAME PEP Baule, DAME PEP Giennois et DAME PEP Orléans ;
- Pôle Accompagnement, Accueil et Soins Spécialisés : MAS, SSIAD, SAMSAH, PCPE et ASTUS ;
- Pôle Accompagnement Social et Professionnel : ESAT, Foyers d'hébergement, SAVS, SESSAD Pro, Dispositif d'Inclusion Dans l'Emploi, Service Relais.

Les PEP 45 ont signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et le Conseil départemental du Loiret couvrant la période 2024-2028. Ce CPOM a défini les objectifs stratégiques suivants :

- Prévenir les ruptures de parcours, l'absence ou inadéquation de solution et contribuer ainsi à la structuration de l'offre médico-sociale sur les territoires ;

- Développer les réponses et les pratiques permettant de structurer des parcours inclusifs pour les personnes, adapter l'offre médico-sociale afin de répondre aux besoins et spécificités des personnes accompagnées ;
- Rendre effectif le droit à l'autodétermination des personnes en situation de handicap et prendre en compte l'expression de leur environnement familial ;
- Améliorer la qualité de l'accompagnement et favoriser l'adaptation des pratiques professionnelles ;
- Améliorer l'efficacité, le pilotage des ESMS et garantir l'optimisation des ressources.

Travaux associatifs transversaux menés en 2024 :

- Mise en place de l'annualisation du temps de travail ;
- Travaux relatifs à l'attractivité des métiers ;
- Lancement de la démarche associative pour la mise à jour des DUERP ;
- Poursuite du déploiement du DUI : fin de la formation des ESMS et démarrage du déploiement des services socles (INS notamment) ;
- Démarche d'amélioration continue de la qualité :
 - Poursuite de la mise en place de la GED ;
 - Mise en conformité avec le RGPD ;
 - Lancement de la démarche d'évaluation HAS : sensibilisation, mise en place des instances de pilotage associative et structures ;
- Centralisation partielle du service paie.

II. Présentation du pôle

En 2016, l'Association a mené une réflexion sur la Gouvernance et la Dirigeance de ses structures dont l'un des objectifs était d'harmoniser les pratiques et renforcer le travail collaboratif entre les professionnels entre des structures ayant la même nature.

L'Association s'est alors organisée autour de quatre Pôles dont le Pôle Accompagnement Accueil Soins Spécialisés composé des :

- deux Maisons d'Accueil Spécialisé, La Devinière à Saint Jean de Braye et Les Saulniers à Boigny sur Bionne
- du Service d'Accompagnement pour Adultes handicapés,
- du Services de Soins Infirmiers à Domicile.

La caractéristique commune de ses structures est d'accompagner des adultes atteints d'une déficience motrice associée à une déficience cognitive dont pour un certain nombre l'avancée en âge ou de la maladie accentue les déficiences et les limitations dans la réalisation des actes de la vie quotidienne et dans l'expression des besoins.

Pour compenser ces restrictions et répondre à leurs besoins, les professionnels du PAASS délivrent des prestations de soins et d'accompagnement à partir du lieu de vie de la personne que celui-ci soit dans un lieu de vie privé ou dans une structure.

A ses structures s'y ajoutent :

- l'Equipe Spécialisée Maladie Neuro-évolutive,
- le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées,
- l'Equipe Accompagnement et Soutien pour trouver une solution,
- l'Habitat de l'Envol (Habitat inclusif),
- la Communauté 360.

Le rattachement de ses dispositifs au Pôle lui apporte la particularité de délivrer une globalité de prestations auprès d'un public diversifié que ce soit par :

- l'origine du handicap allant du polyhandicap au trouble du neurodéveloppement,
- l'âge allant de la naissance aux personnes vieillissantes,
- les modalités de délivrance en ambulatoire ou institution.

Pour piloter le Pôle, une organisation reposant sur un Directeur de Pôle et deux Directeurs adjoints positionnés chacun sur une Maison d'Accueil Spécialisée et des services, a été mise en place à compter de décembre 2019. Nous avons procédé à l'évaluation de celle-ci en lien avec le cabinet GAERIS qui a conduit à **proposer une redéfinition des périmètres d'intervention des deux Directions-Adjointes** du Pôle en proposant :

- Un directeur adjoint du PAASS en pilotage des deux Maisons d'Accueil Spécialisées ;
- Un directeur adjoint du PAASS en pilotage des services hébergés à Gay Lussac ;

Et ce pour répondre aux besoins identifiés ci-dessus mais aussi être en mesure d'accompagner l'évolution de l'offre et la volonté affichée dans les actions du CPOM de déployer une plate-forme de service au sein du Pôle.

☞ Cette réorganisation est **pour les Maisons d'Accueil Spécialisés** un moyen de :

- **prévenir les divergences** entre les deux structures (et l'effacement du commun par le spécifique)
- **prévenir le sentiment d'injustice et de disparités** de traitement entre les deux Maisons d'Accueil Spécialisés
- **prévenir les effets de triangulation** dans la direction du Pôle ;

☞ Et également pour **Plateau de Gay Lussac** un moyen de :

- proposer une Direction-Adjointe disposant des **moyens de piloter l'évolution de l'offre** des services : notamment la transformation du SSIAD en Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile, le déploiement de l'habitat inclusif sur la commune d'Ormes, le développement de l'intégration professionnelle en milieu ordinaire des adultes autistes sévères, l'intégration de nouvelle mission pour les Pôles de Compétences et de Prestations externalisées..... en permettant un accompagnement de proximité des professionnels pour permettre le changement de culture professionnelle....
- fournir aux cadres de Gay Lussac un appui adapté à leurs missions et objectifs (pilotage opérationnel : financier, administratif, partenariat) (pilotage stratégique : évolution des services, sens des missions, orientations associatives...)

En définitive, une telle organisation donne les moyens :

- d'une plus grande **cohérence managériale**, pour la **clarté** du fonctionnement du pôle, pour la **lisibilité** et le **suivi** des missions, pour l'**efficience** des actions quotidiennes, pour la **coopération transversale**, pour le **sentiment d'appartenance et l'identité** du pôle ;
- D'un accompagnement de l'évolution de l'offre permettant de déployer les actions inscrites au CPOM.

2024 a été marquée par une augmentation de leur activité du Pôle, malgré le fait que nous restons confrontés pour certaines d'entre elles à des difficultés de recrutement qui induit un appel aux personnels remplaçants et à l'intérim de façon importante.

Cette augmentation de l'activité vient pour nous reconnaître l'expertise des plus de 200 professionnels du Pôle. Expertise, notamment reconnue par l'évaluation menée par l'organisme Formavision dans le cadre de notre partenariat sur le déploiement de l'inclusion en

milieu ordinaire de travail d'adultes atteints d'autismes avec déficiences intellectuelles associées, en novembre 2024 qui attribue un score de 78 % dans l'atteinte des indicateurs globaux et plus spécifiquement 69 % pour l'item « L'accompagnement repose sur les recommandations de bonne pratique HAS en mobilisant les approches comportementales et développementales ».

Au cours de l'année, nous avons également mis cette expertise au profit des réflexions sur l'évolution de l'offre en participant avec les cadres du Pôle à la définition des objectifs du CPOM négocié au cours de l'année, ainsi que l'élaboration de fiches à destination de l'ARS Centre Val de Loire en vue de l'élaboration du Programme Interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie. La ligne conductrice de ces réflexions a été de renforcer et diversifier l'offre de service pour des publics accueillis en MAS, et de recentrer l'accompagnement sur les capacités des personnes.

Cela a d'ailleurs été un des thèmes de travail des professionnels dans le cadre de l'implémentation de la Pédagogie à la Vie Autonome : un pilote, 10 formateurs et 4 clients (résidents) ont expérimenté cette dernière accompagnée par l'Institut du Mai avec en point d'orgue l'intégration des studios créés sur le site de la MAS LA DEVINIERE.

2025 s'inscrira dans la continuité avec la mise en œuvre de :

- La Transformation du Service de Soins Infirmiers à domicile en Service d'autonomie à domicile Mixte en partenariat avec ADOMICILE 45,
- Le Déploiement de la Mission 2 du Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées qui prévoit une intervention sur les situations critiques,
- Et plus globalement la Transformation du Pôle en Plateforme conformément aux engagements du CPOM.

III. Présentation de la Communauté 360

Issue de la conférence nationale du handicap (CNH) du 11 février 2020, la C360 a pour ambition d'apporter une réponse inconditionnelle et de proximité à toutes les personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs aidants. La crise sanitaire a conduit au déploiement de ces communautés sous le format « 360 Covid » dès juin 2020 afin d'accompagner les personnes et leurs aidants face aux difficultés rencontrées en matière d'accès aux soins et de solutions de répit durant le premier confinement.

L'ARS Centre Val de Loire a confié aux Associations porteuses des Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) de la Région le déploiement de cette première phase post-confinement. C'est dans ce contexte que l'Association Départementale des PEP 45 a déployé le premier niveau d'intervention de la Communauté 360.

Une circulaire du 30 novembre 2021 N°DGCS/SD3/2021/236, est venue décrire les attendus des Communautés 360 à travers un cahier des charges et l'inscrit dans la continuité de la démarche « Réponse Accompagnée Pour Tous » (RAPT) et des Communautés « 360 Covid », qui ont permis d'impulser de nouvelles façons de coopérer.

Si les Communautés 360 s'inscrivent dans la continuité de la Démarche « Réponse Accompagnée Pour Tous », elles ne reposent pas exclusivement sur une démarche d'accompagnement de situations individuelles complexes. Le fondement des Communautés 360 repose sur l'idée qu'en disposant d'une meilleure lisibilité et d'une connaissance précise des réponses existantes sur le territoire, il peut être proposé de manière plus efficiente des réponses à l'ensemble des sollicitations des personnes en situation de handicap et de leurs aidants. En partant des attentes et souhaits de la personne, l'objectif est d'identifier les réponses adaptées et disponibles dans son environnement proche, en priorisant le droit commun, le milieu spécialisé ne venant qu'en subsidiarité.

Le fondement des Communautés 360 est issu de deux réflexions :

- l'inclusion de tous dans la Cité nécessite que celle-ci soit en capacité, ou prête à accueillir. La différence continue à être source d'angoisse et de rejet. Seule la connaissance permet « de faire tomber » les idées préconçues et permet d'ouvrir les portes. L'une des missions de la Communauté 360 est de diffuser cette connaissance en étant proactif, en faisant se rencontrer les partenaires, et en proposant si besoin un soutien pratique aux acteurs du droit commun ;

- l'inclusion signifie aussi pour les structures médicosociales d'ajuster leurs modalités d'accompagnement, sous l'impulsion des politiques de transformation de l'offre. L'ensemble des gestionnaires sont alors amenés à développer de nouveaux dispositifs, qui, au contraire de fluidifier le parcours des personnes, induisent parfois un « flou » dans les solutions à actionner. Nous retrouvons ici la notion de « connaissance » : la COMMUNAUTÉ 360 oriente donc vers l'interlocuteur le plus à même de soutenir le parcours de la personne dans son environnement.

Le principe d'« aller vers » pourrait résumer ce que doit permettre la Communauté 360 : aller les uns vers les autres afin de favoriser une réponse adaptée aux besoins des personnes.

IV. Ressources humaines

Indicateurs communs	2024
<i>Nombre de postes vacants</i>	0
<i>Taux d'absentéisme</i>	0
<i>Taux de rotation du personnel</i>	13%
<i>Nombre de professionnels ressources par thématiques (CNIA, polyhandicap, TND...) permettant le transfert de savoirs</i>	1
<i>Nombre d'apprentis ou de contrats de professionnalisation</i>	0
<i>Taux de professionnels ayant bénéficié d'une action de formation en lien avec l'utilisation des outils numériques</i>	0

Commentaires : le taux de rotation du personnel correspond au départ de la conseillère en parcours à mi-temps.

L'équipe socle de la C360 est composée de 2,5 etp de Conseillère en parcours et d'un 1 etp de Coordinatrice de Territoire. Le pilotage de la Communauté est assuré par la Directrice du Pôle Accompagnement Accueil et Soutien en lien avec la cheffe de service du Pôle

de Compétence et de Prestations Externalisées et Accompagnement et Soutien pour Trouver Une Solution. Afin de renforcer la dynamique partenariale, il a été décidé de positionner cette dernière à sur le PCPE et la C360 sur une période d'un an et demi (juin 2024 à décembre 2025).

En termes de formations, les professionnels de la C360 ont bénéficié des formations suivantes :

Formations	Professionnels participants
Formation OGiRYS – Identito Vigilance	Ensemble de l'équipe – Demi-journée
Repérage évaluation et soutien aux aidants (CREAI)	Ensemble de l'équipe – 2 jours
L'autodétermination de la personne en situation de handicap (ITS de Tours)	Ensemble de l'équipe – 2 jours
Référent et intervention des Pairs (CREAI/URIOPSS)	Ensemble de l'équipe – 2 jours

Les professionnelles de l'équipe socle ont aussi participé à de nombreuses conférences et tables rondes :

- 26 mars 2024 : La protection des majeurs
- 04 juillet 2024 : Comment le secteur associatif s'organise pour penser la place des aidants ? (URIOPSS)
- 11 octobre 2024 : Construire une société inclusive (EREC)
- 25 novembre 2024 : Journée de sensibilisation des violences faites aux femmes (Maison des Femmes)
- 29 novembre 2024 : Regards croisés « Aller vers » (Apleat-Acep)
- 05 décembre 2024 : Repérage et prise en charge des violences intrafamiliales (CPTS Beauce-Gâtinais)

Une de nos conseillères en parcours s'est aussi engagée dans la démarche PéVA mise en œuvre à titre expérimental au sein de l'Association. La professionnelle a ainsi bénéficié d'une journée de formation à l'Institut du Mai à Chinon (décembre 2024) pour ensuite accompagner les clients dès janvier 2025, à hauteur d'une séance par semaine environ.

Les réunions d'équipe ont lieu chaque vendredi matin de 9h30 à 12h et sont animées par la cheffe de service. Y sont notamment abordées les thématiques liés à l'accompagnement des usagers et les problématiques institutionnelles mais cette réunion est avant tout un temps de réflexion permettant de prendre du recul et de partager son expérience, action indispensable lorsqu'on intervient à domicile.

Les professionnels de l'Equipe socle sont également inscrits au niveau de la dynamique régionale avec l'ensemble des professionnels des rencontres mensuelles en visioconférence ont eu lieu tout au long de l'année 2024. Ces temps d'échanges d'environ 45mn, ont permis aux professionnels des 6 départements d'échanger sur « comment travailler ensemble ? », évoquer les modalités de fonctionnement et de déploiement de chaque dispositif et de réfléchir à un avenir commun. En décembre 2024, un bilan de ces rencontres a conclu sur la suspension de ces temps d'échanges mensuels à partir de janvier 2025, au regard de l'état d'avancement des déploiements et donc d'une moindre pertinence à maintenir ces points d'étape relatifs à l'actualité de chaque département. Les rencontres trimestrielles se sont également poursuivies en 2024, à hauteur 4 : le 13/02, le 04/06, le 01/10 et le 03/12, en alternance à Blois ou à Saint Jean de Braye.

V. Activité et accompagnement des personnes

Indicateurs communs	2024
<i>Taux de projets intégrant une évaluation (fonctionnelle, éducative, technique, ...)</i>	100%
<i>Nombre de professionnels ayant suivi une action de sensibilisation à la démarche PéVA</i>	1
<i>Part des PAP réalisés dans le DUI</i>	Non concerné

Commentaires : une salariée de la C360 a intégré le processus de formation PéVA pour être formatrice.

En 2024, la Communauté 360 du Loiret comptabilise **317 sollicitations, soit 85% de plus qu'en 2023**, dont une majorité est issue des appels de la plateforme téléphonique.

Parmi les appelants interrogés, une majorité a précisé avoir eu connaissance de la Communauté 360 grâce à un partenaire l'ayant orienté vers la plateforme. Cette donnée est à mettre en lien avec les rencontres partenariales qui ont permis de faire connaître le dispositif et de diffuser largement les supports de communication (plaquette et affiche). La participation de l'équipe socle à des forums à compter de septembre 2024 a également concouru à faire connaître le numéro d'appels, dans une démarche « d'aller vers ».

Contrairement à 2023, une majorité des sollicitations reçues en 2024 étaient émises par l'un des aidants de la personne concernée. Lorsque la demande concernait un adulte en situation de handicap, la réponse au(x) besoin(s) exprimé(s) relevait alors majoritairement du niveau 1 (écoute, information, orientation).

S'agissant des sollicitations d'aidants (parents) d'enfants en situation de handicap, il a été identifié que pour une majorité, la réponse aux besoins nécessitait un niveau d'intervention de niveau 2, c'est-à-dire une évaluation et l'agencement de solutions par la mise en relation des partenaires de différents champs d'intervention.

En 2024, sur les 317 sollicitations reçues :

- 24% n'ont pas nécessité de réorientation vers un partenaire ; la conseillère en parcours a apporté directement l'information souhaitée par l'appelant.
- 21% ont fait l'objet d'une réorientation vers un acteur du droit commun.
- 50 ont donné lieu à un accompagnement provisoire par l'équipe socle, c'est-à-dire à un soutien plus important dans la coordination avec les partenaires du territoire et dans la réalisation de certaines démarches, dans l'attente d'un passage de relais auprès d'un acteur de proximité.

VI. Participation et consultation de la personne accompagnée

Date de la dernière élection	Non concerné
Nombre de réunions	Non concerné
Dates des réunions	Non concerné

Actuellement, il n'y a pas d'enquêtes de satisfaction ni d'autres modalités de consultation des personnes accompagnées sur les prestations qui leur sont proposées. La spécificité de la C360 qui n'est pas un dispositif à part entière explique cette absence d'instance de consultation.

Indicateurs communs	2024
<i>Part des professionnels formés à l'autodétermination</i>	100 %
<i>Part des usagers formés à l'autodétermination</i>	NC
<i>Part des représentants légaux formés à l'autodétermination</i>	NC

VII. Qualité et évaluation

- Actions mises en place pour l'amélioration continue

Type d'instance	COPIL associatif	COPIL Qualité structure	Autres instances abordant la démarche qualité (démarche évaluation)
Nombre de séances	2024 : 1 (réunion lancement)	0	-

La spécificité de la C360 qui n'est pas un dispositif à part entière explique l'absence de COPIL au niveau du dispositif.

- Plaintes et EI :

	Reçues	Traitées
Nombre de plaintes et réclamations	0	0
Nombre d'évènements indésirables	0	0
Nombre d'évènements indésirables graves	0	0
Nombre d'évènements indésirables graves liés aux soins	0	0

Indicateurs communs	2024
<i>Part des professionnels de l'accompagnement formés à l'évolution du public accueilli</i>	0
<i>Part des professionnels ayant participé à une sensibilisation aux RBPP</i>	0
<i>Taux de personnes ayant participé à des sessions d'analyse des pratiques</i>	0%

En 2025, une supervision sera mise en place pour les professionnels de l'Equipe socle.

VIII. Partenariats et ouverture vers l'extérieur

Indicateurs spécifiques	2024
<i>Nombre de conventions de stage en milieu ordinaire de travail (dont PMSMP)</i>	0

L'un des objectifs de la C360 est de pouvoir constituer un réseau d'acteurs

69 rencontres avec des partenaires agissant dans tous les champs d'interventions et plus particulièrement celui de l'accès aux droits – au cours de l'été, nous avons ciblé de parcourir le territoire et d'aller à la rencontre des MSP afin de diffuser nos plaquettes ;

L'objectif opérationnel N°1 de la feuille de route « Promouvoir la démarche » prévoit notamment la participation de la Communauté 360 à divers forums et évènements mis en œuvre sur le territoire. A ce titre, l'équipe socle a participé en 2024 à 7 manifestations :

- 15/06/2024 : La Nuit du Handicap (Orléans)
- 05/09/2024 : Les Jeux parasportifs (Fleury-les-Aubrais)
- 11/09/2024 : Rencontre autour de la Halle (Jargeau)
- 19/09/2024 : 2000 emplois 2000 sourires (Fleury-les-Aubrais)
- 28/09/2024 : Tout savoir sur mes droits (Ferrières-en-Gâtinais)
- 16/11/2024 : Forum Ouvert Réseau Loiret Santé (Orléans)
- 26/11/2024 : Rencontre information handicap et emploi (La Ferté Saint Aubin)

La participation de l'équipe socle à ces différentes manifestations a permis aux professionnelles de s'inscrire dans la démarche « d'aller vers » en informant et orientant le public vers les acteurs de proximité répondant aux besoins et demandes exprimés. Les champs concernés étaient principalement l'accès aux droits, la citoyenneté et les loisirs.

Ce déploiement par notre présence à certains forums a également permis de travailler plus en proximité avec les partenaires et d'intégrer des groupes de réflexion sur le terrain du droit commun comme les Communautés de Communes et les PETR de l'Est du Département (Jargeau et Ferrières en Gâtinais).

La rencontre de partenaires tels que les ADS, certains CPTS, ainsi que la participation à des réunions de bilan des forums, nous ont permis d'affiner notre connaissance du territoire afin d'identifier de potentiels lieux d'intervention en zones plus fragilisées.

IX. Synthèse et perspectives

- Synthèse du rapport d'activité 2024 :

Sur le plan du déploiement stratégique, l'année 2024 est principalement marquée par la **signature de la convention d'engagement** qui constitue l'un des principaux documents de référence et permet de légitimer la démarche auprès des partenaires du territoire. Cette étape clé a permis, à partir du second semestre 2024, de multiplier les rencontres avec les futurs membres cœurs tels que : l'Association des Maires du Loiret, la direction du CHAM d'Amilly, la CPAM, la CAF, ou encore la DDETS. L'élaboration et la signature des conventions d'adhésion sont en cours et permettront de formaliser, de structurer les modalités de partenariat et de participation des acteurs du territoire à la démarche C360.

Le **déploiement opérationnel** via les actions de terrain menées par les professionnelles de l'équipe socle s'est quant à lui intensifié au cours de cette 2^{ème} année de fonctionnement. Les rencontres partenariales et la participation aux événements organisés sur le territoire ont permis de faire connaître encore plus largement la démarche. Le nombre de sollicitations a quasiment doublé, témoignant ainsi de la nécessité et de la pertinence de la mise en place de ce numéro vert, « porte d'entrée » pour les personnes en situation de handicap et leurs aidants.

Les données d'activité mettent également en évidence le besoin pour les partenaires, qu'ils soient du milieu spécialisé ou du droit commun, d'avoir des interlocuteurs ressources à contacter afin d'échanger sur une situation, d'être dans un regard croisé sur les besoins identifiés et les leviers à mobiliser pour y répondre. La diversité des acteurs existants et l'émergence quasi permanente de nouveaux dispositifs peuvent rendre le paysage partenarial complexe. **Offrir une meilleure lisibilité et favoriser l'interconnaissance** constituent l'une des priorités du déploiement de la Communauté 360 et se concrétisera notamment en 2025 par la finalisation d'un répertoire ressource, accessible à tous.

- Perspectives 2025 :

Lors du 1^{er} COTER qui s'est tenu le 19 mars 2025, la feuille de route a été validée et les axes prioritaires ont été retenus :

- OBJECTIF OPERATIONNEL N°1 : PROMOUVOIR LA DEMARCHE
 - Elaborer et mettre en place une stratégie de communication envers l'ensemble des acteurs du territoire
 - Définir des thématiques de travail et organiser des rencontres par territoire ADS
- OBJECTIF OPERATIONNEL N°2 : FAVORISER LE MAILLAGE PARTENARIAL et TERRITORIAL
 - Repérer les ressources mobilisables et les besoins sur l'ensemble du territoire Loirétain et les partager avec l'ensemble des acteurs
 - Intégrer et participer aux instances déjà existantes sur le territoire et proposer de nouvelles modalités de coopération entre acteurs
 - Identifier les membres cœurs sur les 4 territoires des ADS et consolider les liens partenariaux (conventions d'adhésion)
 - Identifier et mobiliser les acteurs possibles au titre de la pair-aidance, et les partager avec l'ensemble des acteurs
 - Définir la place de la C360 dans l'écosystème existant (incluant la MDA et le futur SPDA)
 - Assurer une présence territoriale au sein des 4 territoires des ADS, en appui des acteurs déjà présents tels les Maisons France Service, les CCAS...

En lien avec ses objectifs, **la création d'un site internet** au cours de l'année 2025 constituera un élément phare. Ce travail sera notamment mené par la chargée de communication en alternance recrutée fin 2024, avec le soutien du chargé de communication de l'Association gestionnaire porteuse. La rédaction d'un cahier des charges, la diffusion d'un appel à candidatures et la sélection d'une agence web feront parties des étapes clés du projet, dont l'aboutissement est attendu pour le dernier trimestre 2025.

S'agissant enfin de la constitution d'un **réseau de facilitateurs**, un cahier des charges pour un appel à candidatures a été présenté à l'ARS en août 2024. Une réflexion est en cours au niveau régional afin de décider des modalités de déploiement de ce dispositif qui viendra compléter l'action de l'équipe socle.

Le rapport d'activité réalisé par la cheffe de service de la C360 est annexé à ce présent rapport et permettra de disposer d'éléments d'activité plus précis. En conclusion, de cette 1^{ère} partie, je tenais à remercier les professionnels de l'équipe socle. Depuis 2023, ils œuvrent pour que la C360 puisse exister auprès de l'ensemble des acteurs et « être un facilitateur » à l'inclusion des personnes.

Ceci n'est pas chose aisée pour ces derniers en proie à de nombreuses interrogations sur l'avenir des C360 et au sentiment d'absence de portage au niveau départemental de celle-ci et plus particulièrement avec la rénovation du cahier des charges et la création du Service Public Départemental à l'Auonomie.

Pour conclure, je reprendrais celle de la Cheffe de service de la C360 dans le rapport joint :

Fédérer l'ensemble des partenaires et favoriser le travail en réseau constitue un « chantier » de grande ampleur ; les fondations sont maintenant posées, il reste à présent à monter les briques une par une afin de co-construire un édifice solide et durable en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap et de leurs aidants.